



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 19 décembre 2022 à 19h00 /
2022ko abenduaren 19ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
13 décembre 2022 / 2022ko abenduaren 13a	27	18

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
 Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
 Joana IRIGARAY (ek) à Gorka TABERNA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Jean Pierre MOUHICA

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2022-68 Adhésion à l'association Gaztaina/Gaztaina elkarteko kide izatea

L'association Gaztaina a été créée en 2018 entre les 5 communes du Baigura : Hélette, Bidarray, Macaye, Louhossoa et Mendionde dans le but de revaloriser la culture et la transformation de la châtaigne du Pays-Basque.

Fin 2021, l'association a fait appel à Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour dynamiser l'association et prioriser les actions visant à :

- Structurer l'association et l'étendre aux 158 communes du Pays Basque
- Définir les priorités et les actions
- Réaliser un état des lieux de l'existant pour connaître le potentiel du patrimoine local
- Travailler sur la réhabilitation des châtaigneraies

L'association se compose de personnes physiques ou morales de droit privé ou public et propose d'adhérer à la dite association pour une cotisation annuelle de 300 euros.

Il est proposé l'adhésion de la Commune d'Ascain à l'association Gaztaina.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de l'adhésion de la Commune d'Ascain à l'association GAZTAINA aux conditions exposées (cotisation annuelle de 300 €).

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la participation de la commune à l'association Gaztaina.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance / Eta erregistroan Auzapezak eta Idazkariak izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egi-tzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

